

# Les félicitations de Louis Vlavonou aux Guépards

## La Guérite

2.000 F

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité" La Guérite N°1054 du mardi 19 Novembre 2024  
Autorisation N°1048/MISP/DC/SG/DAI/SCC DU 06 Mai 2008 11ième année. Tél.: (00229) 97-26-26-71

*Informez plus et autrement*

Obtention de l'autorisation de mise sur le marché P.8

16 entreprises béninoises récompensées  
grâce à l'accompagnement de la Cci Bénin

Inauguration de la 2<sup>e</sup> maison africaine pour l'enfant albinos P.3

# Alimatou Badarou et l'Ofb pour l'inclusion des personnes atteintes d'albinisme

Audiences solennelles à la Cour Suprême P.5

## Le Procureur général et le greffier en chef installés dans leurs fonctions

(Victor Dassi Adossou remercie le gouvernement pour ces nominations)

Infractions au Code de la route au Bénin P.9

## Une vaste opération de répression lancée





# OKOTÓ

De l'Escargot colimaçon frit, bien emballé

*Chez nous,*  
**C'EST DU PRÊT À EMPORTER** Tél : +229 40484884



Retrouvez nos articles sur [www.gueritetvmonde.bj](http://www.gueritetvmonde.bj)

# LA GUERITE

"Quotidien béninois d'information, d'analyse, d'investigation et de publicité"

*Informez plus et autrement*

## Directeur Général

Jean Eudes DAKIN

Tél/WhatsApp : 97819137

## Directeur de Publication

Chamss-Deen BADAROU

Tél/WhatsApp : 00229 97262671

## Rédaction

Latifath KOWENOU

Faosiya SEFOU

Anselme ORICHA

Amanda E. DACKY

## Graphiste

S - Design

G **GUERITE** TV **MONDE** V

Tél/WhatsApp : 00229 91 19 10 10

*Inauguration de la 2<sup>e</sup> maison africaine pour l'enfant albinos*

# Alimatou Badarou et l'Ofb pour l'inclusion des personnes atteintes d'albinisme

La présidente de l'Organisation des Femmes du Bénin (OFB), Alimatou Badarou, en partenariat avec la Fondation Pauline Albinos, a inauguré le samedi 16 novembre dernier à Cotonou, la deuxième Maison Africaine pour l'Enfant Albinos. La cérémonie a réuni des personnalités de premier plan, des membres de la communauté albinos et le maire de Cotonou, Luc Sètonджи Atrokpo.

**Faosiya SEFOU**

Situé dans le quartier Sénadé, au bord des pavés menant à l'École Primaire Publique Sénadé 2, ce bâtiment flambant neuf aux couleurs orange est un symbole de solidarité et d'espoir. Baptisé « Deuxième Maison Africaine pour l'Enfant Albinos », cet espace se veut un refuge sécurisé, où amour, respect et insertion sociale seront les maîtres mots.

Un engagement fort pour lutter contre les discriminations. Dans son discours inaugural, Alimatou Badarou, présidente de l'OFB, a mis en lumière les objectifs de cette initiative. « Cette maison est le fruit de notre ambition de sortir nos enfants et frères albinos de l'isolement et de la marginalisation. Ils méritent un environnement où ils peuvent s'épanouir et surmonter les nombreux défis sociaux auxquels ils font face. »

La cérémonie a également marqué le lancement d'une campagne de sensibilisation sous le thème : « Albinisme : Stop à la stigmatisation ». À travers cette campagne, l'OFB ambitionne de déconstruire les préjugés et de promouvoir une meilleure compréhension de l'albinisme au sein de la société.

### Un projet salué par les acteurs de la société civile et politique

Michel Houégbank, secrétaire général d'Albi-International, a applaudi cette initiative. « Cette maison est la matérialisation concrète d'efforts constants pour le bien-être des albinos. Je salue avec reconnaissance le leadership d'Alimatou Badarou. »

L'ancien député Christophe Houssou a exprimé sa gratitude envers les partenaires du projet et a appelé la société à adopter une attitude bienveillante envers les albinos. « C'est une lutte com-



mune. Je plaide pour une meilleure prise en charge de cette communauté vulnérable par le gouvernement et le président Patrice Talon. »

### Un appel à la solidarité nationale et internationale

Dans son intervention, Alimatou Badarou a exhorté les bonnes volontés, tant au Bénin qu'ailleurs, à se mobiliser

pour répondre aux besoins de la communauté albinos. Elle a également témoigné sa reconnaissance au maire Luc Sètonджи Atrokpo pour son soutien financier ayant permis à Carine Houngué, présidente d'Albi-International Bénin, de bénéficier de soins médicaux à l'étranger.

### Un modèle d'espoir pour le continent

Cette deuxième Maison Africaine pour l'Enfant Albinos marque une étape cruciale dans la promotion des droits et de la dignité des personnes atteintes d'albinisme. À travers cet engagement, l'OFB et ses partenaires ambitionnent de construire un monde plus inclusif, où chaque individu peut vivre sans peur ni discrimination.



*Obtention de l'autorisation de mise sur le marché*

# 16 entreprises béninoises récompensées grâce à l'accompagnement de la Cci Bénin

La deuxième édition du programme d'accompagnement des entreprises pour l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) a atteint son apogée le vendredi 15 novembre 2024. À cette occasion, 16 entreprises du secteur agroalimentaire ont officiellement reçu leurs certificats au siège de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin (CCI Bénin).

**Faosiya SEFOU**

Sur les 40 entreprises ayant postulé à ce programme, 16 ont su répondre aux exigences nécessaires pour obtenir leur AMM. Ces lauréates, désormais autorisées à commercialiser leurs produits sur le marché, ont été célébrées lors d'une cérémonie présidée par le premier vice-président de la CCI Bénin, Casimir MIGAN.

Dans son discours, Casimir MIGAN a félicité ces entrepreneurs résilients et salué les efforts conjoints de la CCI Bénin et de ses partenaires, notamment l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) et l'Agence Nationale de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité (ANM). Il a déclaré : « Soyez fiers d'avoir traversé avec succès ce parcours exigeant. »

Les récipiendaires, représentés par Doris BIDE, ont exprimé leur profonde gratitude envers la CCI Bénin pour l'accompagnement reçu tout au long de ce processus. Par ailleurs, le directeur de l'Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises a salué l'importance du secteur économique du pays, affirmant : « Le Bénin ne peut se développer sans vous. »

Le secrétaire général de la CCI Bénin a, quant à lui, encouragé les entrepreneurs à poursuivre leurs efforts pour hisser leurs entreprises au rang de leaders sur le marché, formulant le vœu de voir ces entreprises devenir des références nationales et internationales.

Depuis plusieurs années, la CCI Bénin, à travers son



programme CCI Qualité, accompagne les entreprises béninoises dans leurs démarches de conformité. Ce programme facilite non seulement l'obtention des autorisations de mise sur le marché, mais aussi l'accès à des débouchés plus larges. Une nouvelle cohorte d'entreprises est déjà en préparation pour bénéficier de cet accompagnement.



*Audiences solennelles à la Cour Suprême*

# Le Procureur général et le greffier en chef installés dans leurs fonctions

*(Victor Dassi Adossou remercie le gouvernement pour ces nominations)*

**Latifath KOWENOU**

Le nouveau procureur général près de la Cour suprême et le nouveau greffier en chef ont été officiellement installés dans leurs fonctions lors de deux audiences solennelles organisées le vendredi 15 novembre 2024. Ces cérémonies, tenues au siège de l'institution, ont vu la présence du ministre de la Justice et de plusieurs présidents d'institutions, rappelant les missions et les défis des postes confiés à ces hauts responsables.



poursuivre avec brio les réformes engagées et à relever les défis de sa mission.

Quant à Me Calixte Akouègnon DOSSOU-KOKO, il a été confirmé dans ses fonctions de greffier en chef après avoir assuré l'intérim pendant plus de quatre ans. Le président Victor DASSI ADOSSOU a salué son dévouement, son humilité et son humanisme, ajoutant que son expérience approfondie des rouages de la Cour suprême constitue un atout précieux pour l'institution.

Saturnin AFFATON, nommé procureur général, a officiellement pris ses fonctions après avoir prêté serment de remplir sa mission avec intégrité, loyauté et impartialité. À cette occasion, le pré-

sident de la Cour suprême, Yvon DÉTCHÉNOU, a rendu un vibrant hommage à son prédécesseur, Onésime MADODÉ, saluant sa rigueur et son dévouement. Il a exprimé sa confiance en

Saturnin AFFATON, qualifié de « force tranquille de la justice », mettant en avant ses qualités de sérieux, de droiture et d'intégrité. Victor DASSI ADOSSOU,

président de la Cour Suprême, a également loué les mérites de Saturnin AFFATON, qu'il a décrit comme un « magistrat avisé ». Il a exprimé sa confiance dans la capacité de ce dernier à

Ces deux nominations marquent une nouvelle étape dans l'administration de la justice béninoise, avec des acteurs déterminés à consolider l'intégrité et l'efficacité des travaux de la Cour suprême.



Épanouissement de la jeunesse de la ville capitale

# Sensibilisation des jeunes sur les opportunités du numérique

 Latifath KOWENOU

Les jeunes de Porto-Novo ont bénéficié, le samedi 16 novembre dernier, d'un atelier de sensibilisation aux métiers du numérique. Organisé par la mairie de Porto-Novo en partenariat avec l'association 10.000 Codeurs et la Fondation Jeunes Unies, cet événement visait à faire découvrir à la jeunesse les vastes opportunités qu'offre l'univers digital, tout en mettant un accent particulier sur le développement durable.

Durant cette rencontre, les participants ont été initiés aux nombreuses perspectives qu'offrent les métiers du numérique, notamment dans des domaines stratégiques comme l'intelligence artificielle, la programma-



tion, et la gestion de projets technologiques. Cette initiative marque un engagement fort de la municipalité envers l'autonomi-

sation et l'épanouissement de la jeunesse à la base.

À l'issue de l'atelier, les bénéficiaires ont exprimé leur

profonde gratitude au maire Charlemagne YANKOTY pour son leadership et son engagement en faveur des jeunes. Grâce à cette initia-

tive, les jeunes de Porto-Novo sont désormais mieux outillés pour explorer les métiers du numérique et en tirer profit.

## Nigeria

# Fin des importations de pétrole

 Latifath KOWENOU

La Nigerian National Petroleum Company (NNPC) a annoncé, ce 11 novembre 2024, la fin des importations de pétrole au Nigeria. Cette décision vise à satisfaire les besoins locaux en hydrocarbures, une mesure attendue pour redresser l'économie nationale et réduire la dépendance aux fournisseurs étrangers.

Pour accomplir cette mission, la NNPC s'appuie désormais sur la raffinerie d'Aliko

Dangote, magnat du ciment et désormais acteur majeur de l'industrie pétrolière. Depuis le 1er octobre 2024, les produits issus de cette raffinerie sont distribués sur tout le territoire nigérian.

Il est important de noter qu'au cours des dix dernières années, le Nigeria a dépensé en moyenne 2 000 milliards de nairas par mois pour importer du carburant. Pourtant, malgré une baisse de 20,34 % des coûts d'approvisionnement grâce à la production locale, le prix de l'essence a grimpé



de 71,79 %, passant de 617 nairas à 1 060 nairas par litre entre août et novembre 2024.

Selon Africa 24, cette décision d'arrêter les importa-

tions de pétrole est également liée au remboursement d'une dette de 2,4 milliards de dollars envers des sociétés pétrolières internationales.

La nouvelle marque ainsi un tournant historique pour le Nigeria, le premier producteur de pétrole d'Afrique, qui cherche à mieux tirer parti de ses ressources nationales.

Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025

# Le Bénin décroche une qualification historique

**Faosiya SEFOU**

Le Bénin a marqué un tournant mémorable dans l'histoire de son football en obtenant sa qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025, prévue au Maroc. Cet exploit historique marque le retour des Guépards sur la scène continentale après plusieurs années d'absence, suscitant une immense fierté et un regain d'espoir parmi les supporters et amateurs de football à travers le pays.

C'est à l'issue d'un match nul (0-0) face à la Libye, lors de la 6<sup>e</sup> journée des éliminatoires, que le Bénin a assuré sa place dans la prestigieuse compéti-

tion. Avec un total de 8 points, les Guépards terminent à la deuxième place du groupe D, profitant également du faux pas du Nigeria contre le Rwanda. Ce scénario favorable ouvre une opportunité unique pour le football béninois de se distinguer à nouveau sur la scène africaine.

Face à une équipe libyenne combative, les joueurs béninois ont démontré une défense solide et une résilience exemplaire. Cette qualification est le fruit d'une préparation rigoureuse et d'une maîtrise tactique saluée à travers le pays.

Pour les supporters, cette qualification historique dépasse le simple exploit sportif : elle sym-



bolise un renouveau, un espoir et une ambition retrouvée. Les regards se tournent désormais vers la compétition de 2025, où les Guépards aspirent

à écrire un nouveau chapitre glorieux de leur histoire et à porter haut les couleurs nationales. Le rêve est en marche,

et le Maroc s'apprête à accueillir des Guépards déterminés, prêts à rugir et à briller parmi les plus grands d'Afrique.



*Diplomatie*

# La Norvège et le Bénin signent un accord bilatéral au titre de l'Article 6 lors de la COP29

*(Un partenariat historique pour le climat et le développement durable)*

**Latifath KOWENOU**

Lors de la 29<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP29) à Bakou, en Azerbaïdjan, le Royaume de Norvège et la République du Bénin ont conclu un accord bilatéral inédit. Signé dans le cadre de l'Article 6 de l'Accord de Paris, cet engagement marque un tournant dans la coopération climatique internationale, alliant action globale pour le climat et développement durable local.

Le Bénin, pionnier en finance durable avec l'émission d'une obligation ODD en 2021, confirme ainsi son leadership dans les initiatives climatiques internationales. Ce partenariat reflète l'ambition du pays de conjuguer action environnementale et progrès inclusif.

Pour la Norvège, acteur de premier plan dans le financement climatique, cet accord s'inscrit dans sa stratégie visant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2030. En collaborant avec le Bénin, elle renforce son rôle de facilitateur dans la transition énergétique mondiale tout en appuyant des projets concrets à fort impact.

**Les piliers de l'accord**

Le partenariat repose sur deux axes principaux :

1. Projets de réduction des émissions : La Norvège s'engage à financer des initiatives d'énergie renouvelable au Bénin, notamment des projets solaires hors réseau. Ces initiatives visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en améliorant l'accès des populations locales à une énergie propre et abordable.

2. Renforcement des capacités : Une assistance technique sera fournie pour permettre au Bénin de suivre et d'implémenter efficacement les projets de réduction des émissions. Ce volet vise à renforcer les capacités institutionnelles et technologiques du pays.

**Réactions des parties prenantes**

Le ministre norvégien du Climat et de l'Environnement, Tore O. Sandvik, a salué ce partenariat en ces termes : « Cet accord illustre l'engagement de la Norvège envers l'action climatique mondiale et notre soutien au développement durable dans les pays partenaires. En collaborant avec le Bénin, nous visons à atteindre des objectifs communs en matière de réduction des émissions et de croissance verte. »

De son côté, le ministre d'État béninois, Romuald Wadagni, a souligné : «



Notre partenariat avec la Norvège au titre de l'Article 6 ouvre de nouvelles perspectives pour le développement durable, le financement climatique et la protection de l'environnement au Bénin. Nous sommes résolus à mettre en œuvre des projets qui profiteront à nos communautés tout en répondant aux objectifs climatiques mondiaux. »

**L'Article 6 : un levier pour la coopération climatique**

L'Article 6 de l'Accord de

Paris établit un cadre pour la coopération internationale en matière de climat. Il permet aux pays de réaliser leurs engagements climatiques grâce à des mécanismes comme les marchés internationaux de carbone.

Cet accord Norvège-Bénin, signé lors de la COP29, incarne cette dynamique positive. En adoptant des normes claires pour les projets internationaux de crédits carbone, cette conférence a permis de consolider un modèle de

collaboration susceptible d'inspirer d'autres nations.

En conclusion, ce partenariat montre que des solutions conjointes sont possibles pour relever les défis climatiques tout en soutenant les priorités locales de développement. La COP29 a donc été le théâtre d'une coopération exemplaire, réaffirmant la nécessité d'actions collectives pour préserver notre planète et garantir un avenir durable.



Infractions au Code de la route au Bénin

# Une vaste opération de répression lancée

Une nouvelle phase de répression des infractions au Code de la route est annoncée et débutera ce lundi 18 novembre 2024 sur l'ensemble du territoire national. Cette décision a été prise par la direction générale de la Police républicaine, comme indiqué dans un communiqué publié le 13 novembre dernier.

 Anselme ORICHA

Face à une recrudescence des infractions au Code de la route, le Directeur général de la Police républicaine a récemment exprimé son inquiétude quant au relâchement général observé chez les usagers de la route. Parmi les manquements les plus fréquents figurent l'absence de port du casque par les motocyclistes et leurs passagers, le non-respect des signaux lumineux, ainsi que l'utilisation inappropriée ou l'ignorance des pistes cyclables. Ces comportements, loin d'être anodins, exposent les usagers à des risques accrus d'accidents de circulation.

En outre, des infractions graves telles que le refus de souscrire à une assurance de responsabilité civile, l'absence de contrôle technique ou encore le non-paiement de la taxe sur les véhicules à moteur viennent aggraver la situation. Ces violations traduisent, selon les autorités, une désobéissance manifeste et préoccupante aux prescriptions réglementaires.



Face à cette situation alarmante, la Police républicaine annonce une riposte ferme et immédiate. À compter de ce lundi 18 novembre 2024, une opération de contrôle et de répression de grande envergure sera déployée sur l'ensemble du territoire na-

tional. Cette initiative visera à vérifier la conformité des documents relatifs à la mise en circulation des véhicules terrestres à moteur ainsi qu'à sanctionner les infractions au Code de la route.

La Direction générale de la Police républicaine exhorte

donc tous les usagers de la route à se mettre en règle sans délai. Respecter les normes en vigueur ne se limite pas à une obligation légale : cela constitue également une responsabilité citoyenne essentielle pour garantir la sécurité routière de tous.

À travers cette action, l'objectif est clair : rétablir un cadre sécuritaire sur les routes et sensibiliser chaque usager à l'importance de son rôle dans la prévention des accidents. Il en va de la protection des vies humaines et du bien-être collectif.

**GUERITE TV**  
MONDE

## Guérite TV Monde, le leader des Web TV au Bénin

Contact : 00229 97 26 26 71

Après la qualification du Bénin pour la Can Maroc 2025

# Les félicitations de Louis Vlavonou aux Guépards

Nos vaillants ambassadeurs du football viennent de nous offrir une belle leçon de courage, de détermination et d'amour pour la patrie. Cette qualification est une preuve supplémentaire que, lorsque nous unissons nos forces et nos talents, nous pouvons accomplir de grandes choses.

Au nom de l'Assemblée nationale et en mon nom propre, je tiens à exprimer ma fierté et mes encouragements à toute l'équipe, au staff technique et à tous les acteurs du football béninois qui travaillent inlassablement pour hisser notre drapeau toujours plus haut.

Chers Guépards, nous sommes derrière vous pour écrire ensemble une page mémorable de notre histoire sportive au Maroc en 2025.

Vive les Guépards !  
Vive le Bénin !



## Éliminatoires CAN 2025

# Programme et résultats des 5e et 6e journées

### Dimanche 17 novembre

Algérie-Liberia 5-1

Togo - Guinée équatoriale 3-0

### Lundi 18 novembre

Malawi - Burkina Faso 3-0

Nigeria - Rwanda 1-2

Soudan-Angola 0-0

Libye - Bénin 0-0

Ghana - Niger 1-2

19h Tunisie - Gambie

Comores - Madagascar

Centrafrique - Gabon

Maroc - Lesotho

### Mardi 19 novembre

13h Afrique du Sud - Soudan du Sud

Kenya - Namibie

Congo - Ouganda

Cameroun - Zimbabwe

16h Égypte - Botswana

Mauritanie - Cap-Vert

Guinée-Bissau - Mozambique

RDC - Éthiopie

Tanzanie - Guinée

Sierra Leone - Zambie

Mali - Eswatini

Côte d'Ivoire - Tchad

19h Sénégal - Burundi

### Cinquième journée

### Mercredi 13 novembre

Namibie-Cameroun 0-0

Liberia-Togo 1-0

Tchad-Sierra Leone 1-1

### Jeudi 14 novembre

Guinée équatoriale - Algérie 0-0

Lesotho - Centrafrique 1-0

Soudan du Sud - Congo 3-2

Burundi - Malawi 0-0

Rwanda - Libye 0-1

Niger - Soudan 4-0

Madagascar - Tunisie 2-3

Bénin - Nigeria 1-1

Burkina Faso - Sénégal 0-1

Vendredi 15 novembre

Botswana - Mauritanie 1-1

Ouganda - Afrique du Sud

0-2

16h Mozambique - Mali 0-1

Cap-Vert - Égypte 1-1

Zambie - Côte d'Ivoire 1-0

Zimbabwe - Kenya 1-1

Eswatini - Guinée-Bissau 1-1

19h Gambie - Comores 1-2

Newsletter

Angola - Ghana 1-1

Gabon - Maroc 1-5

### Samedi 16 novembre

Éthiopie - Tanzanie 0-2

Guinée - RDC 1-0

REPUBLIQUE DU BENIN

*Proserité-Justice-Travail*

\*\*\*\*\*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT

\*\*\*\*\*

N° 36/2024/PR/SGG/CM/OJ/ORD

**COPIE**

### Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 6 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

#### I- Mesures normatives.

Ont été adoptés au titre de ces mesures, divers décrets d'application de textes de lois en vue de favoriser leur pleine mise en œuvre.

Ainsi, s'agissant de la loi n° 2020-37 du 03 février 2021 portant protection de la santé des personnes en République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2022-17 du 19 octobre 2022, sont adoptés les décrets fixant les :

- modalités de contrôle sanitaire aux frontières ;
- modalités et conditions de déclaration, par les maires, des évènements susceptibles de constituer une menace pour la santé des populations ;
- conditions d'ouverture d'une piscine, d'une baignade artificielle ou d'aménagement d'une baignade à usage collectif ; ainsi que ceux portant :
- modalités de mise en œuvre de la vaccination obligatoire ;
- modalités de constatation du décès des personnes ;
- modalités d'installation et d'exploitation des centres d'explorations diagnostiques et thérapeutiques ;
- modalités de protection, par l'État, du praticien médical ou paramédical.

En ce qui concerne la loi n° 2021-03 du 1<sup>er</sup> février 2021 portant organisation des activités pharmaceutiques en République du Bénin, neuf décrets ont été adoptés. Il s'agit des décrets fixant les :

- conditions de création et d'exploitation des officines de pharmacie ;
- conditions et modalités d'ouverture et d'exploitation des établissements de représentation pharmaceutique et les règles relatives à la publicité sur les médicaments et autres produits de santé et à la promotion médicale ; de même que ceux portant :
- conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des industries pharmaceutiques ;
- conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des industries de fabrication des produits de santé autres que le médicament ;
- conditions d'importation, d'exportation et de distribution en gros ou en détail des produits de santé autres que le médicament ;
- conditions d'installation, d'ouverture et d'exploitation des établissements grossistes-répartiteurs pharmaceutiques et d'exercice de l'activité de dépositaire pharmaceutique ;
- modalités d'homologation des dispositifs médicaux ;
- modalités d'homologation des compléments nutritionnels, des aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge et des produits diététiques et de régime ;
- adoption des lignes directrices et procédure d'autorisation et de supervision des essais cliniques.

#### II- Communications.

**II-1. Contractualisation pour l'étude de faisabilité technique, environnementale et sociale en vue de la création de deux zones de baignade respectivement à Fidjrossé (Cotonou) et à Avloh (Grand-Popo) sur la côte béninoise.**

Depuis 2016, le Gouvernement a engagé d'importants investissements pour valoriser le potentiel touristique remarquable de la façade maritime de notre pays, par divers projets structurants. Ceux-ci participent, par ailleurs de la protection de la côte, limitant ainsi les risques de sa dégradation.

Pour conforter cette dynamique en cours, il s'est avéré pertinent de créer deux zones de baignade à Fidjrossé et à Avloh, dans les communes de Cotonou et de Grand-Popo, afin d'offrir à terme au public la sécurité et les commodités requises en la matière.

Aussi, urge-t-il que les études techniques, environnementales et sociales soient réalisées, de façon à faire intégrer harmonieusement ces ouvrages aux projets touristiques et balnéaires qui sont dans une phase de conception relativement avancée sur la côte, notamment les projets du Club Med.

Le Conseil a donc marqué son accord pour la réalisation de ces études par un cabinet de grande réputation, à charge pour les ministres concernés d'accomplir les diligences y relatives.

#### II-2. Rappel de l'interdiction des affichages publicitaires anarchiques dans les communes du Grand Nokoué.

Dans le cadre de l'assainissement et de l'embellissement de nos villes, au soutien des aménagements majeurs réalisés ou en cours, il a été adopté le décret n° 2023-453 du 13 septembre 2023 portant réglementation de l'affichage publicitaire dans les communes du Grand Nokoué.

Il interdit, en son article 2, les affichages publicitaires sur les monuments naturels, les mâts de lampadaires servant à l'éclairage public, les poteaux électriques et de télécommunication, les équipements publics concernant la circulation routière, maritime, fluviale ou aérienne, tous autres supports non agréés.

Par la suite, un communiqué du ministre chargé du Cadre de Vie, a rappelé ces interdictions et accordé un moratoire aux auteurs concernés afin qu'ils s'y conforment.

Mais, force est de constater que passé le délai fixé, lesdits affichages se poursuivent, au mépris de la réglementation en vigueur.

Le Conseil invite instamment ceux-ci à les démanteler sous huitaine faute de quoi, les services compétents de l'Etat appliqueront les mesures répressives appropriées.

#### III- Rencontres et manifestations internationales.

Sous ce chapitre, il a été autorisé l'organisation :

- de la cérémonie de lancement officiel de la commercialisation du coton graine au titre de la campagne 2024-2025, le 14 novembre 2024 à Sinendé ;
- la tenue au Bénin, de la 43<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Autorité du Bassin du Niger, le 22 novembre 2024 ; ainsi que
- de l'atelier régional de validation de l'étude portant sur l'analyse des sources innovantes de financement des collectivités territoriales en Afrique de l'Ouest, du 26 au 27 novembre 2024 à Cotonou.

Il a été, par ailleurs, autorisé la participation de notre pays à la 16<sup>ème</sup>

Conférence des parties (COP 16) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la sécheresse, à Riyad en Arabie Saoudite, du 2 au 13 décembre 2024.

Fait à Cotonou, le 6 novembre 2024,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.



# OKOTÓ

**De l'escargot colimaçon frit,**  
bien emballé



*Chez nous,*

**C'EST DU PRÊT À EMPORTER**

**Tél : +229 40484884**